

2023-11-30-26 : Construction d'un multi-accueil intégrant le bureau du relais petite enfance à Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée du Louroux-Béconnais).

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :36
Pouvoirs :7
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/11/2023
Date d'affichage: 08/12/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Sébastien DROCHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Liliane LANDEAU, Joël ESNAULT, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Marie-Hélène LEOST, Michel BOURCIER, Michel THÉPAUT, Emmanuel CHARLES

Pouvoirs :

Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Jean PAGIS, Muriel NOIROT donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Marie-Ange FOUCHEREAU

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231130-2023-11-30-26-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 validant le plan de financement du projet de construction du multi-accueil et du relais petite enfance de Val-d'Erdre-Auxence ;

VU les plans d'actions de la démarche RSO de la CCVHA N°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » et N° 24 « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

VU les axes du projet de territoire de la CCVHA, N°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et N° 3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;
;

CONSIDERANT que la Communauté de communes a sollicité par délibération l'appui financier de la Région pour mettre en œuvre le Contrat Régional Pays de la Loire 2026, contrat approuvé par le Conseil régional le 26 mai 2023 et affectation de 1 089 100 € pour sa réalisation ;

CONSIDERANT la modification du plan de financement pour la construction du multi-accueil et du relais petite enfance de Val-d'Erdre-Auxence telle que proposée ci-dessous ;

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Acquisition	1 000 €	Subvention de la caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire (30%)	330 000 €
Maîtrise d'œuvre et autres prestations intellectuelles :	104 781 €	Subvention de l'Etat au titre de la DSIL (18,5%)	202 830 €
- maîtrise d'œuvre, ¹	84 543 €		
- contrôle technique,	10 038 €		
- géotechnique,	5 515 €		
- CSPS,	3 600 €		
- géomètre.	1 085 €		
Travaux	937 000 €	Subvention Région au titre du CPL 2026 (18%)	200 000 €
Mobiliers et équipements	30 000 €	Reste à charge CCVHA	369 951 €

1

2 / 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'État dans le Département.

0482009718667231130-2023-01-30-25-DE
Date de réception préfecture : 08/12/2023

		(33,5%)	
Frais divers dont de concessionnaires réseaux	30 000 €		
TOTAL	1 102 781 €	TOTAL	1 102 781 €

ENTENDU l'exposé de Madame OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'actualisation du plan de financement présenté ;
- D'autoriser les demandes de subventions se rapportant à cette affaire auprès de tous les partenaires potentiels ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 novembre 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Marie-Ange Foucheureau

Secrétaire de Séance